



**Processus de consultation
pour la pérennisation
de la prévoyance vieillesse :**
Recueil des points saillants des
entrevues avec les parties prenantes

Octobre/novembre 2024

Contenu

| | |
|--|----|
| Dates et organisations | 3 |
| Résumé | 4 |
| Comptes rendus | 8 |
| Association Frontaliers Luxembourg asbl..... | 9 |
| ALEBA | 11 |
| Improof..... | 14 |
| ACEL..... | 17 |
| CGFP – FGFC..... | 20 |
| CNFP | 23 |
| BA – CPL – FLB | 27 |
| CNEL – Jugendrot | 30 |
| Nohaltegkeetsrot | 32 |
| ACA..... | 35 |
| Fondation IDEA..... | 38 |
| UEL | 41 |
| OGBL – LCGB | 44 |
| Mentions légales | 47 |

Dates et organisations

Les réunions de consultation sont documentées sur la plateforme en ligne de « Schwätz mat ! » Les procès-verbaux des différentes réunions sont accessibles via les liens ainsi que dans ce document.

- 25.11.2024 [Consultation Association Frontaliers Luxembourg asbl](#)
- 19.11.2024 [Consultation ALEBA](#)
- 11.11.2024 [Consultation Improof](#)
- 23.10.2024 [Consultation ACEL](#)
- 23.10.2024 [Consultation CGFP – FGFC](#)
- 15.10.2024 [Consultation CNFP](#)
- 15.10.2024 [Consultation BA – CPL – FLB](#)
- 10.10.2024 [Consultation CNEL – Jugendrot](#)
- 10.10.2024 [Consultation Nohaltegkeetsrot](#)
- 10.10.2024 [Consultation ACA](#)
- 10.10.2024 [Consultation Fondation IDEA](#)
- 09.10.2024 [Consultation UEL](#)
- 09.10.2024 [Consultation OGBL – LCGB](#)

Résumé

Ci-dessous un résumé des points principaux, des idées et propositions présentés lors des échanges au sujet de la pérennisation du régime général des pensions luxembourgeois :

Taux de cotisation : Une augmentation du taux de cotisation a été évoquée à plusieurs reprises, ce qui entraînerait une hausse des recettes. Toutefois, certains acteurs sont d'avis qu'une augmentation du taux pourrait nuire à la compétitivité du pays. Une progression du taux pour un salaire plus élevé a également été évoquée comme proposition.

Plafond cotisable : La suppression du plafond cotisable génère des recettes supplémentaires. Or, cette mesure pourrait également nuire à la compétitivité du pays, par l'augmentation du coût de travail et la participation de l'Etat, qui paie également 8% de cotisations. Un abaissement du plafond cotisable, actuellement à 5 x ssm, entraînerait une baisse des recettes à court terme, mais également une baisse des dépenses en pensions à long terme.

Nouvelles recettes : afin de générer de nouvelles recettes, ont été évoqué la mise en place d'une contribution solidarité généralisée, par analogie à l'assurance dépendance ; la réintroduction de l'impôt sur la fortune ; de nouvelles taxes, notamment sur les superprofits, sur la robotisation ainsi que sur l'intelligence artificielle. Le paiement de cotisations sociales sur les heures supplémentaires travaillées est également une piste évoquée.

Réduction des dépenses : Une réduction des dépenses implique surtout une diminution des prestations. Alors que certaines parties sont d'avis qu'une diminution supplémentaire des prestations, après celle de la réforme de 2012, ne serait tolérable, d'autres sont d'avis que le problème qui se pose est dû à une augmentation des dépenses et qu'il faille par conséquent agir au niveau des dépenses. Une réduction des dépenses et donc des prestations passerait essentiellement par une adaptation ou une flexibilisation des taux de majorations forfaitaire et proportionnelle qui composent la pension.

Allocation de fin d'année : D'un côté, l'abolition de l'allocation de fin d'année a été proposée afin de réduire les dépenses, alors que de l'autre côté une abolition n'est pas une option et qu'en plus l'allocation de fin d'année ne devrait plus dépendre de la prime de répartition pure. Une suppression de l'allocation de fin d'année entraînerait une perte du pouvoir d'achat surtout pour les bénéficiaires d'une petite pension.

Modérateur de réajustement et facteur de revalorisation : Certains proposent une abolition du modérateur et ainsi le maintien du réajustement dans son intégralité, car ils estiment qu'il est particulièrement important pour les petites pensions. D'autres parties proposent de limiter la revalorisation, qu'elle ne soit appliquée qu'à une tranche de 2,5 x ssm de la pension. D'autres encore sont d'avis que le réajustement des pensions doit être supprimé afin de réduire les dépenses. Etant donné l'indexation des pensions, une double adaptation ne se justifie pas à leurs yeux.

Périodes complémentaires (études, baby-years) : Certaines parties sont en faveur d'une suppression des périodes complémentaires. Par exemple les périodes d'études, qui étaient jadis une mesure incitative pour poursuivre ses études ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Alors qu'aucune cotisation n'est versée pour ces périodes, elle entraîne une augmentation de la pension et partant des dépenses du système. De l'autre côté, est proposé que les périodes d'études soient maintenues et flexibilisées afin de tenir compte du life-long learning. De nos jours, beaucoup de personnes reprennent des études plus tard dans leur parcours professionnel. Par ailleurs, une suppression des périodes complémentaires, surtout des périodes d'éducation d'enfants, serait plus pénalisante pour les femmes pour qui elles représentant une part plus importante dans la carrière d'assurance. Enfin, a également été proposé la possibilité de procéder à un achat des périodes d'études, pour lesquelles des cotisations seraient alors versées.

Âge de départ en pension : Une proposition est de reculer l'âge de départ en pension anticipée, d'introduire une décote en cas de départ anticipé et une surcote en cas de départ tardif. Ceci afin de rapprocher l'âge effectif de départ à l'âge légal (65 ans) de départ en pension, l'âge effectif de départ étant un des plus faibles de tous les pays de l'OCDE. Reculer l'âge légal de départ en pension n'a toutefois pas été proposé.

Réserves du Fonds de compensation (FDC) : Alors que certaines parties sont d'avis qu'au vu des réserves actuelles, une réforme du système des pensions n'est pas urgent, d'autres sont d'avis que les réserves ne devraient pas servir à compenser des problèmes structurels, mais plutôt conjoncturels.

Calcul de la prime de répartition pure : Il est proposé d'enlever certaines dépenses du calcul de la prime de répartition pure, comme par exemple les dépenses courantes de la CNAP ou les transferts sociaux, ce qui permettrait de reporter le moment où la prime dépasse le taux de cotisation. Les parties sont d'avis que les cotisations versées devraient uniquement servir à payer les pensions.

Coefficient de longévité : L'introduction d'un coefficient de longévité rendrait le système plus flexible et donnerait aux salariés le choix de travailler plus longtemps ou bien de recevoir une pension plus faible en prenant leur retraite plus tôt.

Solidarité intergénérationnelle : La grande majorité des parties estime qu'il est important que l'équité intergénérationnelle du système de pensions soit maintenue.

Risque de pauvreté des pensionnés : L'augmentation du risque de pauvreté des bénéficiaires de pension rend nécessaire que des mesures soient prises. Alors que certains sont d'avis que la suppression du réajustement des pensions ne ferait qu'accentuer le risque de pauvreté, d'autres prônent une augmentation de la pension minimum afin de réduire le risque de pauvreté.

Ecart entre petites pensions et pensions élevées : Une réduction de l'écart entre les petites pensions et les pensions élevées est à envisager afin de renforcer le caractère social des pensions.

Pension minimum : Toutes les parties ayant mentionné ce point s'accordent à dire que la pension minimale doit être revue à la hausse, car elle est en dessous du seuil de pauvreté aujourd'hui. Cette augmentation peut passer par l'introduction de différents crédits d'impôts, de l'exemption du paiement d'impôts par analogie au ssm ou bien par une simple augmentation de la prestation. La plupart des personnes ayant travaillé dans le secteur de l'agriculture sont bénéficiaires d'une pension minimum.

Pénibilité du travail : Une prise en compte de la pénibilité du travail a été proposée. Ainsi un travailleur ayant exercé un métier considéré plus pénible pourrait partir plus tôt en pension sans que sa pension ne soit diminuée.

Croissance économique : Actuellement, le régime général des pensions dépend fortement de la croissance économique du pays. Il conviendrait de trouver des solutions à ce que le système ne repose pas uniquement sur la croissance, car les projections montrent qu'il sera difficile de maintenir le niveau de croissance connu lors des 30 dernières années.

Compétitivité du pays : Selon certaines parties prenantes, un maintien du taux de cotisation à l'état actuel est indispensable pour maintenir la compétitivité du pays. De plus, une perte de compétitivité du pays entraînerait une baisse des recettes pour l'Etat, en impôts, en taxes ainsi qu'en cotisations. Il a été noté que depuis quelques années, le Luxembourg devient de moins en moins attractif pour les travailleurs frontaliers, qui représentent une main d'œuvre conséquente pour l'économie luxembourgeoise, pouvant ainsi nuire à la compétitivité du pays.

Attractivité du système de pensions : Le système de pensions est actuellement un atout pour attirer de la main d'œuvre qualifiée, il convient donc de le pérenniser, ce qui contribuerait aussi à maintenir la compétitivité du pays.

2^e et 3^e pilier de pensions : Alors que tout le monde s'accorde à dire que le 1^{er} pilier des pensions doit rester le pilier principal, une grande partie est également d'avis que les 2^e et 3^e piliers doivent être réformés afin de devenir plus attractifs et représenter une solution complémentaire au 1^{er} pilier. Cette mesure passe par une multitude de propositions différentes, comme une augmentation des plafonds déductibles, notamment pour le 3^e pilier ; la possibilité pour les travailleurs de se constituer une épargne professionnelle (2^e pilier) lorsque son employeur n'a pas prévu un tel plan ; donner plus de flexibilité quant à la disponibilité des fonds, par exemple pour financer l'achat d'une habitation personnelle.

Frontaliers : Les frontaliers sont un pilier important de l'économie luxembourgeoise. Concernant une éventuelle réforme du système des pensions, il est espéré que celle-ci ne fera pas de différence entre un résident et un frontalier. Il a également été relevé que ces dernières années de plus en plus de Luxembourgeois quittent le pays à cause des prix du logement et deviennent donc des frontaliers.

Régime général – Régimes spéciaux : D'après une grande partie des participants, une réforme du régime général des pensions doit également entraîner une réforme des régimes spéciaux de pensions. Certains s'opposent toutefois à toute réforme des régimes spéciaux.

Comptes rendus

Sur les pages suivantes, vous trouverez les comptes rendus des différentes réunions entre le Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale et les parties prenantes.



Compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2024

Personnes présentes à la réunion et leurs fonctions

| Représentants du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale | |
|---|--|
| Martine Deprez | Ministre |
| Anne Rech | Coordinatrice Assurance pension |
| Thomas Dominique | Directeur de l'IGSS |
| Alain Reuter | Président de la CNAP |
| Michele Santoro | Gestionnaire de dossiers Assurance pension |
| | |
| Représentants de l'Association Frontaliers Luxembourg | |
| Georges Gondon | Président du Conseil d'Administration de Frontaliers Luxembourg ASBL |
| Pascal Peuvrel | Président de l'AFAL Membre du Conseil d'Administration de Frontaliers Luxembourg ASBL |
| Benoît Mariscal | Membre de Frontaliers Luxembourg ASBL - Chargé du dossier Pension |
| | |

I. Objectifs de la réunion/Ordre du jour

Première réunion de concertation dans le cadre de la consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système de retraites.

II. Sujets abordés + Commentaires

Madame la Ministre souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

Au cours de la réunion, elle explique brièvement le déroulement du processus de la large consultation avec ses différentes phases, présente la situation actuelle du régime général de l'assurance pension et mentionne également certains points de la réforme des pensions de 2012.

Les représentants de l'Association 'Frontaliers Luxembourg' présentent leur association, dont la mission est avant tout de défendre les intérêts des travailleurs frontaliers. Il leur importe de souligner qu'il s'agit d'une association sans but lucratif et non d'un syndicat et que cette association est politiquement neutre. Alors que par le passé, les membres de l'association



était surtout intervenus après coup, et souvent dans des procédures judiciaires, ils souhaitent être plus actifs au lieu d'être réactifs, raison de leur demande d'entrevue dans le cadre de la large consultation.

Les représentants de l'Association 'Frontaliers Luxembourg' :

- Signalent que les frontaliers sont un pilier important de l'économie luxembourgeoise.
- Constatent que le point de vue patronal et le point de vue syndical, exprimé dans les deux avis du CES de juillet 2024, sont opposés et que la solution quant à la pérennité du financement des pensions serait entre ces positions.
- Sont d'avis qu'une réforme des pensions doit avoir lieu à la vue des projections pour garantir la stabilité et la pérennité du système. Toutefois ils estiment ne pas être compétents pour fournir des éléments techniques en vue d'une telle réforme.
- Il leur importe surtout de veiller à ce qu'il n'y ait ni discrimination, ni distorsion entre la situation d'un résident et celle d'un frontalier (travailleur ou pensionné). À la demande de Madame la Ministre ils confirment que le système actuel ne fait pas de différence entre résidents et frontaliers.
- Considèrent qu'une réforme du régime général des pensions doit également entraîner une réforme des régimes spéciaux. Ils sont conscients que la Ministre n'est pas compétente pour les régimes spéciaux.
- Estiment que les frontaliers représentent une grande partie des travailleurs au Luxembourg qui perçoivent les salaires les plus bas, car ils travaillent souvent dans ces secteurs (Horeca, nettoyage etc.).
- Sont d'avis que le réajustement des pensions est particulièrement important pour les petites pensions et qu'il faudra donc le garder.
- Considèrent que le Luxembourg doit tout faire pour maintenir l'attractivité et la compétitivité du pays.
- Considèrent que les compléments de revenus, comme les allocations familiales ou encore les pensions, sont des éléments qui rendent le Luxembourg attractif.
- Constatent que de plus en plus de Luxembourgeois quittent le pays à cause des prix du logement et deviennent donc des frontaliers.
- Rapportent que depuis quelques années, travailler au Luxembourg perd en attractivité pour les frontaliers, qui préfèrent gagner moins pour conserver une meilleure qualité de vie (temps de trajet jusqu'au lieu de travail, logement, coût de la vie etc.). Par conséquent, ils craignent que le réservoir de travailleurs frontaliers pour le marché du travail luxembourgeois aille fondre, ce qui créera des problèmes pour l'économie luxembourgeoise.
- Evoquent la mise en œuvre du 2ème pilier au sein des pouvoirs locaux en Belgique et pensent que cet aspect de financement ne doit pas être éliminé de facto sans évaluation.



Compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2024

Personnes présentes à la réunion et leurs fonctions

| Représentants du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale | |
|---|--|
| Martine Deprez | Ministre |
| Sonja Trierweiler | Coordinatrice générale |
| Anne Rech | Coordinatrice Assurance pension |
| Laura Valli | Coordinatrice Relations publiques et communication |
| Thomas Dominique | Directeur de l'IGSS |
| Alain Reuter | Président de la CNAP |
| Michele Santoro | Gestionnaire de dossiers Assurance pension |
| | |
| Représentants de l'ALEBA | |
| Jean-Jacques Rieff | Vice-président de l'ALEBA |
| Frédéric Roveda | Vice-président de l'ALEBA |
| Martine Birman | Membre du Comité des Sages |
| Fabrizio Salucci | Membre du Comité des Sages |
| Léna Pignon | Responsable Communication |
| | |

I. Objectifs de la réunion/Ordre du jour

Première réunion de concertation dans le cadre de la consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système de retraites.

II. Sujets abordés + Commentaires

Madame la ministre souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

Elle détaille, au cours de la réunion, le déroulement du processus de la large consultation avec ses différentes phases et présente la situation actuelle du régime général de l'assurance pension, tout en précisant que le but des consultations est la pérennisation du système en le rendant moins dépendant de la croissance économique.

Les représentants de l'ALEBA présentent leur communiqué du 7 novembre 2024, dans lequel ils exposent leur point de vue sur la réforme des pensions.



Les représentants de l'ALEBA :

- Sont ouverts à discuter d'une éventuelle réforme des pensions.
- Estiment que les projections au sujet des pensions sont trop pessimistes. Toutes les projections à long terme se sont révélées inexactes.
- Estiment qu'il n'y a pas d'urgence pour planifier une réforme au vu des réserves dont dispose le Fonds de compensation.
- Sont en faveur de toute amélioration sociale du 1^{ier} et 2^e pilier et opposés à toute diminution des prestations. Ils estiment que le montant de la pension minimum doit être revu à la hausse, au moins au niveau du seuil de pauvreté, afin que les pensionnés, ayant cotisé durant toute leur carrière, n'aient pas à vivre dans la précarité.
- Sont d'avis que l'allocation de fin d'année doit être maintenue.
- Estiment qu'il serait souhaitable d'harmoniser tous les régimes, général et spéciaux, afin de parvenir à une égalité de traitement pour tous. Ils s'interrogent d'ailleurs sur la participation de la CGFP aux discussions sur la pérennisation du régime général des pensions.
- Sont en faveur du maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans.
- Estiment que la pénibilité du travail est une composante à prendre en compte en matière de pensions.
- Sont opposés à une réduction de l'accès à la pension de vieillesse anticipée.
- Estiment que le 2^e pilier n'est pas très exploité au Luxembourg, uniquement 6% des entreprises cotisent. Ils sont d'avis qu'il faudrait créer davantage d'incitations pour attirer plus d'entreprises et de salariés vers le 2^e pilier, fiscalement favorable.
- Sont favorables à la mise en place de mesures apportant une égalité de genre en matière de pensions, comme p.ex. une amélioration des baby-years.
- Craignent fortement que l'IA, bien qu'elle permette une meilleure rentabilité notamment dans le secteur de l'informatique et de la finance, ne finisse par remplacer les travailleurs et ne favorise pas la création de nouveaux emplois.
- Estiment qu'il faudrait inciter les entreprises à maintenir les séniors dans le monde du travail afin de ne pas perdre de main d'œuvre compétente, parfois difficile à remplacer. Les séniors sont d'ailleurs souvent les premiers concernés lors de la mise en place de plans sociaux au sein des entreprises.
- Sont d'avis que le système de retraite progressive ne fonctionne pas, car pas attractif pour les employeurs.

Propositions de l'ALEBA afin de générer de nouvelles recettes :

- Augmentation des cotisations sociales de 24% à 27% (3 fois 9% contre 3 fois 8% actuellement).
- Paiement de cotisations sociales sur les heures supplémentaires travaillées sans qu'il y ait de changements au niveau fiscal.
- Déplafonnement des cotisations.



La Ministre

- Introduction de nouvelles taxes, notamment sur les superprofits et sur la robotisation, qui permettraient de générer de nouvelles recettes et de financer de nouvelles formations et nouvelles formes de travail pour les personnes qui sont remplacées par les nouvelles technologies (robots et/ou IA).
- Possibilité de cotiser au-delà de 40 années, notamment pour les travailleurs étant encore en bonne santé pour se le permettre.

En fin de réunion, les représentants de l’ALEBA évoquent brièvement deux problèmes récurrents : d'une part, le maximum des 78 semaines de périodes d'incapacité, qui ne sont pas suffisantes en cas de maladie grave, et d'autre part, l'envoi impératif des certificats d'incapacité de travail par courrier à la CNS, alors que c'était possible par courriel pendant la pandémie.

Le document, précisant en détail le point de vue et les propositions, sera publié sur le site « schwätzmat.lu »



Compte-rendu de la réunion du 11 novembre 2024

Personnes présentes à la réunion et leurs fonctions

| Représentants du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale | |
|---|--|
| Martine Deprez | Ministre |
| Sonja Trierweiler | Coordinatrice générale |
| Laura Valli | Coordinatrice Relations publiques et communication |
| Thomas Dominique | Directeur de l'IGSS |
| Alain Reuter | Président de la CNAP |
| Michele Santoro | Gestionnaire de dossiers Assurance pension |
| | |
| Représentants de la plateforme de réflexion Improof | |
| Sylvain Hoffmann | Membre du comité de coordination |
| Laurent Uhoda | Membre du comité de coordination |
| Dylan Theis | Auteur |
| | |

I. Objectifs de la réunion/Ordre du jour

Première réunion de concertation dans le cadre de la consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système de retraites.

II. Sujets abordés + Commentaires

Madame la ministre souhaite la bienvenue à tous et à toutes et donne la parole aux représentants d'Improof.

Les représentants d'Improof présentent trois articles récemment publiés sur leur site au sujet des pensions :

1. Réduire l'écart de genre au niveau des pensions : un impératif social,
2. Dépenses de pensions : enjeu incertain, mais tout à fait maîtrisable,
3. Les pensions sont un droit, pas une charité.



Il est précisé que ces articles traitent sur certains points spécifiques ayant trait aux pensions et ne présentent donc pas un point de vue global, de même qu'ils ne présentent pas de revendications de la part des auteurs.

Issus de ces articles, les représentants d'Improof relèvent les points et propositions suivants :

Issus du 1^{er} article :

- Le Gender Pension Gap montre que le Luxembourg est en 3^e place en ce qui concerne l'inégalité de genre au niveau des pensions (36%).
- Bien que les raisons pour l'inégalité de genre en matière de pensions ne soient pas dues au système de pensions en soi, les inégalités se prolongent tout de même au cours de la vie active.
- Bien que l'écart se soit considérablement réduit au fil des années, le taux d'emploi chez les femmes reste inférieur à celui des hommes.
- Le travail à temps partiel, auquel les femmes ont plus souvent recours que les hommes, a également un impact non négligeable dans la création d'inégalités de genre en matière de pensions.
- Les périodes complémentaires qui ne donnent pas lieu au paiement de cotisations, comme les périodes d'éducation pour les enfants ou les périodes d'études, représentent une part plus importante de la carrière d'assurance chez les femmes que chez les hommes. Il conviendrait donc de ne pas les supprimer, voire au contraire de les développer davantage.
- La promotion de l'assurance volontaire en cas d'interruption de la carrière professionnelle, la simplification de la disposition prévoyant qu'en cas de divorce le conjoint participe aux coûts d'achat de périodes d'assurance ainsi que le splitting des droits de pension acquis durant la vie en couple en cas de réduction du temps de travail pourraient permettre de réduire les inégalités de genre en matière de pensions.

Issus du 2^e article :

- Les différentes projections en matière de dépenses de pensions sont à nuancer car elles peuvent présenter des problèmes méthodologiques, comme le relève par exemple le Conseil national des finances publiques dans son avis relatif à la soutenabilité des finances publiques.
- De petites divergences au niveau des hypothèses des projections peuvent conduire à des résultats significativement différents.
- L'hypothèse de la « politique à objectif constant » est également peu plausible sur des projections à long-terme, d'autant plus que la législation luxembourgeoise prévoit des éléments d'ajustement semi-automatiques.
- En raison de la croissance économique prévue d'après les projections, le PIB (en euros constants de 2022) augmente plus que les dépenses de pensions.



- En appliquant l'hypothèse que les recettes de l'Etat et de la sécurité sociale correspondent pour chaque année à 38,9% du PIB, couplé à la croissance économique prévue au cours des prochaines décennies, les recettes publiques progressent en valeur absolue plus que les dépenses de pensions.
- Selon les projections, les dépenses restent finançables à très long terme même en prenant compte les autres coûts liés au vieillissement et que la part des recettes de l'Etat et de la sécurité sociale en % du PIB n'augmente pas. Ainsi en 2070, il y aurait encore un surplus après financement de toutes les dépenses et déduction des recettes actuelles de l'Etat.

Issus du 3^e article :

- Les pensions sont un droit et pas une charité.
- Le système de pension luxembourgeois est un système d'assurance ayant des traits typiques d'un système bismarckien, par opposition aux systèmes beveridgiens.
- La proportionnalité de la pension de vieillesse au salaire est par conséquent essentielle, bien que celle-ci puisse varier également.
- Le taux de remplacement est un paramètre important en matière de pensions, mais il ne devrait pas être le seul paramètre à être pris en compte. De plus, ce paramètre est régulièrement utilisé à mauvais escient pour diffuser des positions partiales.
- Suivant les études de l'OCDE, bien que le Luxembourg fasse partie des pays au taux de remplacement élevé, il ne fait pas figure d'exception pour autant.
- Il est important de préserver l'essence bismarckienne du système de pension en garantissant une pension de vieillesse valant de véritable revenu de remplacement, dans le cas contraire le système risque de se rapprocher des systèmes beveridgiens en offrant une seule pension minimum pour tout le monde.

Les articles cités, précisant en point de vue les détails, seront publiés sur le site « schwätzmat.lu »



Compte-rendu de la réunion du 23 octobre 2024

Personnes présentes à la réunion et leurs fonctions

| Représentants du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale | |
|---|--|
| Martine Deprez | Ministre |
| Anne Rech | Coordinatrice Assurance pension |
| Laura Valli | Coordinatrice Relations publiques et communication |
| Thomas Dominique | Directeur de l'IGSS |
| Alain Reuter | Président de la CNAP |
| Michele Santoro | Gestionnaire de dossiers Assurance pension |
| | |
| Représentants de l'ACEL | |
| Kimon Leners | Président |
| Gianni Di Paoli | Vice-président représentation |
| Laurent Schengen | Pilier représentation |
| Mattis Noël | Secrétaire |
| | |

I. Objectifs de la réunion/Ordre du jour

Première réunion de concertation dans le cadre de la consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système de retraites.

II. Sujets abordés + Commentaires

Madame la ministre souhaite la bienvenue à tous et à toutes et détaille le déroulement du processus de la large consultation avec ses différentes phases.

Elle présente la situation actuelle du régime général de l'assurance pension et précise que le but des consultations est la pérennisation du système en le rendant moins dépendant de la croissance économique.

L'ACEL :

- Approuve qu'une large consultation ait lieu et que les jeunes soient impliqués.
- Approuve que le sujet des pensions soit traité maintenant au lieu d'attendre qu'il devienne plus urgent. Vouloir maintenir le statu quo à tout prix n'est pas une option.



La Ministre

- Précise ne pas pouvoir présenter de mesures concrètes car le sujet est très technique.
- Est consciente que les étudiants d'aujourd'hui sont les retraités de demain et qu'ils sont donc concernés par le débat sur la pérennité du régime général d'assurance pension.
- Souhaite que la prise en compte des années d'études pour le stage de la pension soit maintenue, d'autant plus que celles-ci n'ont qu'un impact mineur sur le montant de la pension.
- Souhaite que les discussions sur les pensions soient compréhensibles pour les jeunes, en expliquant ou en simplifiant les termes techniques, voire en mettant à disposition un outil interactif (du genre GeoGebra) permettant de modifier les réglages des différents paramètres dont dépend le système de pension, afin de mieux comprendre l'incidence.
- Annonce qu'une campagne d'information avait été lancée sur leur site web avec un sondage.
- Partage les premiers résultats du sondage :
 - Beaucoup ont répondu à la campagne et donné leur avis, ce qui montre un certain intérêt et également que les jeunes se sentent concernés,
 - 71% sont au courant qu'une large consultation sur la pérennisation du régime de l'assurance pension a lieu actuellement,
 - Environ 4 sur 10 estiment ne pas être suffisamment informés,
 - Beaucoup ne sont pas conscients de la raison pour laquelle ils cotisent,
 - 98% des jeunes ayant participé voudraient être mieux informés sur le sujet.
- Demande s'il est possible d'utiliser de nouveaux moyens pour se rapprocher plus du public, par exemple un grand questionnaire qui pourrait être partagé par tous les médias.
- Se propose de partager le site « schwätzmat.lu » afin de contribuer à attirer l'attention du public sur le sujet.
- S'interroge sur les outils informatiques à la base des projections et s'il serait possible de les mettre à disposition.

Propositions de l'ACEL :

- Flexibilisation des années d'études, afin qu'elles ne soient plus exclusivement prises en compte entre 18 et 27 ans. Pour tenir compte du lifelong-learning, les 108 mois pour les périodes d'études devraient également pouvoir être pris en compte plus tard dans la vie. Ce serait aussi un argument pour attirer des salariés hautement qualifiés au Luxembourg.
- Possibilité de procéder à un achat des années d'études afin de compléter la carrière professionnelle en vue de parfaire le stage pour la pension de vieillesse anticipée. Il serait souhaitable de faire des calculs sur l'impact d'une telle mesure.



Madame la ministre répond à différents points évoqués, elle

- Explique que les calculs sont assez complexes, raison pour laquelle il est difficile de mettre en place un outil interactif. Le nombre de paramètres à prendre en compte est trop exhaustif pour que l'outil soit complet et précis. De plus, l'adaptation libre de certains paramètres conduirait à des résultats totalement irréalistes.
- Se déclare prête à mettre à disposition de l'ACEL des experts qui pourront répondre aux questions des jeunes sur les pensions.
- Indique que lors de la 2e phase de la large consultation, certaines mesures seront calculées, voire combinées, et les résultats présentés.

Monsieur Dominique explique brièvement comment les modélisations sont réalisées par l'IGSS. Certains paramètres sont connus, comme le nombre d'assurés actifs et de retraités. D'autres, comme la croissance de l'emploi ou la mortalité, reposent sur différentes hypothèses qui donnent lieu à différentes projections. Les projections les plus récentes ont été publiées en juillet 2024 dans le « Cahier statistique no 18 », disponible sur le site web de l'IGSS.

[Cahier statistique no 18 - Projections démographiques et financières du régime général d'assurance pension - Inspection générale de la sécurité sociale - Le gouvernement luxembourgeois](#)

Monsieur Dominique est également à la disposition de l'ACEL pour leur fournir différentes projections si nécessaire.



Compte-rendu de la réunion du 23 octobre 2024

Personnes présentes à la réunion et leurs fonctions

| Représentants du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale | |
|---|--|
| Martine Deprez | Ministre |
| Tom Rausch | Coordinateur général adjoint |
| Anne Rech | Coordinatrice Assurance pension |
| Thomas Dominique | Directeur de l'IGSS |
| Alain Reuter | Président de la CNAP |
| Michele Santoro | Gestionnaire de dossiers Assurance pension |
| | |
| Représentants de la FGFC | |
| Claude Reuter | Président |
| Steve Hatto | Vice-président |
| Lynn Kettel | Trésorière |
| Fränky Wohl | Membre du bureau exécutif |
| | |
| Représentants de la CGFP | |
| Romain Wolff | Président fédéral |
| Steve Heiliger | Secrétaire général |
| Gilbert Goergen | Vice-président |
| Patrick Remakel | Trésorier fédéral |
| Karin Jaffke | Assesseure |
| Christian Schleck | Assesseur |
| Max Lemmer | Attaché de presse |
| | |

I. Objectifs de la réunion/Ordre du jour

Première réunion de concertation dans le cadre de la consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système de retraites.

II. Sujets abordés + Commentaires

Madame la ministre souhaite la bienvenue à tous et à toutes et détaille le déroulement du processus de la large consultation avec ses différentes phases.



Elle présente la situation actuelle du régime général de l'assurance pension et précise que le but des consultations est la pérennisation du système en le rendant moins dépendant de la croissance économique.

Madame la ministre ajoute que les syndicats ci-présents sont également concernés par cette large consultation étant donné que les salariés et certains employés au service de l'État relèvent du régime général de l'assurance pension. Elle précise encore que la population plus jeune sera plus fortement impliquée dans la 2^e phase de la large consultation.

Les syndicats CGFP et FGFC:

- Déplorent que cette large consultation concernant l'assurance pension a lieu, alors que le sujet ne figurait dans aucun programme des partis politiques lors des élections législatives de 2023. Ils considèrent cela comme un manque de respect vis-à-vis des électeurs.
- Se demandent, au vu des déclarations publiques des dernières semaines, si le régime spécial sera également concerné par cette réforme.
- Se déclarent solidaires avec les syndicats OGBL et LCGB.
- Partagent l'avis de la contribution salariale du rapport du CES de juillet 2024.
- Considèrent que les 27 milliards d'euros de la réserve du Fonds de compensation sont une réserve confortable, surtout en comparaison avec d'autres pays, et qu'il n'y a partant aucune nécessité à réformer le régime des pensions.
- Estiment qu'il serait plus urgent d'intervenir sur les problèmes du logement et de la santé.
- Saluent le fait que les jeunes soient inclus dans les discussions concernant les pensions.
- Regrettent que l'opinion publique oppose actuellement le secteur public au secteur privé et maintient de fausses informations au sujet des pensions du secteur public. Cela nuit à la cohésion sociale du pays.
- Signalent que l'introduction d'un deuxième pilier de pension dans le secteur public a eu peu de succès en raison du manque de volonté politique.
- Se demandent pourquoi une partie des employés publics relèvent, au début de leur carrière voire jusqu'à l'âge de 55 ans pour certains, du régime général en matière de pension, alors qu'ils cotisent à l'assurance maladie du régime spécial et sont membre de la Chambre des fonctionnaires et employés publics.
- Déclarent ne pas être intéressés par la création d'une caisse de pension pour le secteur public
- S'opposent à une quelconque réforme du régime spécial transitoire de l'assurance pension, qui est de toute façon limité dans le temps.
- Rapportent que la CPFEC connaît des problèmes de fonds en partie du fait que seul un tiers du personnel actif dans le secteur communal sont des fonctionnaires qui cotisent dans cette caisse, alors que les deux tiers du personnel communal cotisent auprès de la CNAP.



- Estiment qu'une harmonisation des statuts du personnel du secteur public est nécessaire d'un point de vue « simplification administrative », notamment dans le secteur communal, où il y a actuellement 3 statuts différents.
- Approuveraient la suppression du plafond cotisable dans le régime général à condition que le plus de cotisations génère des prestations.
- Font part de leur préoccupation concernant une augmentation des demandes pour une pension d'invalidité dans le secteur public liées à des facteurs de santé mentale et s'interrogent si ce volet sera également pris en compte lors de la large consultation.
- Se demandent si les périodes complémentaires afin de compléter le stage seront reformées et ajoutent que les jeunes sont préoccupés concernant les périodes d'études.
- La CGFP se demande pourquoi une partie des employés publics relèvent, au début de leur carrière (20 années de service) voire jusqu'à l'âge de 55 ans pour certains, du régime général en matière de pension, alors qu'ils sont engagés sous le statut de droit public, cotisent à l'assurance maladie du régime spécial et sont ressortissants de la Chambre des fonctionnaires et employés publics, et revendiquent l'abolition de cette situation non justifiée.

Madame la ministre répond à différents points évoqués, elle

- Signale que le sujet des pensions figurait dans le programme électoral du CSV (point 2.2. du programme électoral de 2023).
- Précise que l'accord de coalition prévoit une large consultation avec la société civile sur la viabilité à long terme de notre système des retraites. Il s'agit donc d'une discussion globale qui implique tout le monde.
- Rappelle que tous les changements introduits par la réforme de 2012 ont également été appliqués au régime spécial, tandis que le régime spécial transitoire n'a pas été touché.
- Ne peut empêcher que d'autres parties prenantes remettent le régime spécial en question, mais souligne que ce n'est pas la volonté du gouvernement qu'une opposition entre le secteur public et le secteur privé soit faite dans le débat public.
- Considère qu'il y a une certaine urgence à agir au vu des projections de l'IGSS qui indiquent une décroissance exponentielle de la réserve à moyen terme. La raison en est la forte augmentation de la population active au début des années 90 (jusqu'à +10% par an). Ces salariés partiront à la retraite dans les prochaines années.
- Signale qu'il est également nécessaire d'agir en raison de l'augmentation du risque de pauvreté des personnes âgées.
- Assure qu'une recherche sera effectuée afin de trouver l'origine du fait que les employés et salariés du secteur public soit rattachés au régime général en matière de cotisations à l'assurance pension alors qu'ils ont le statut de fonctionnaires assimilés.
- Rappelle qu'un groupe de travail a été mis en place au Ministère des Affaires intérieures au sujet de la CPFEC et que l'expertise de l'IGSS est mise à disposition pour établir des projections actuariel.



Compte-rendu de la réunion du 15 octobre 2024

Personnes présentes à la réunion et leurs fonctions

| Représentants du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale | |
|---|--|
| Martine Deprez | Ministre |
| Sonja Trierweiler | Coordinatrice générale |
| Tom Rausch | Coordinateur général adjoint |
| Anne Rech | Coordinatrice Assurance pension |
| Laura Valli | Coordinatrice Relations publiques et communication |
| Thomas Dominique | Directeur de l'IGSS |
| Alain Reuter | Président de la CNAP |
| Michele Santoro | Gestionnaire de dossiers Assurance pension |
| | |
| Représentants du Conseil national des finances publiques | |
| Romain Bausch | Président |
| Sylvain Hoffmann | Membre (Chambre des salariés) |
| Georges Bock | Membre (Cour des comptes) |
| Jill Thinnes | Membre du secrétariat permanent |
| Pit Federspiel | Membre du secrétariat permanent |
| | |

I. Objectifs de la réunion/Ordre du jour

Première réunion de concertation dans le cadre de la consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système de retraites.

II. Sujets abordés + Commentaires

Madame la ministre souhaite la bienvenue à tous et à toutes et détaille le déroulement du processus de la large consultation avec ses différentes phases.

Elle présente la situation actuelle du régime général de l'assurance pension et précise que le but des consultations est la pérennisation du système en le rendant moins dépendant de la croissance économique.

Le CNFP présente sa 4^e analyse sur la soutenabilité à long terme des finances publiques sur base des projections démographiques, économiques et budgétaires du Ageing Working Group



(AWG) de la Commission Européenne (CE) établies dans le cadre du Ageing Report 2024 (AR 2024).

Les représentants du CNFP :

- Déclarent ne pas être compétents pour soumettre des propositions pour réformer le régime des pensions, mais uniquement pour évaluer son impact sur la soutenabilité à long terme des finances publiques.
- Dans le cadre de sa mission légale, le CNFP évalue de manière indépendante deux fois par an les finances publiques luxembourgeoises, l'évaluation d'automne devant être publiée prochainement.
- Considèrent que la réforme du régime des pensions peut s'opérer par la voie de réformes structurelles visant à réduire les dépenses publiques liées au vieillissement de la population, par la réduction d'autres dépenses publiques ou par l'augmentation des recettes publiques dont notamment les cotisations sociales et les impôts (ou d'une combinaison des trois).
- Signalent que l'analyse est basée sur le scénario de base de la CE, qu'elle repose sur des hypothèses et évolue avec le changement des paramètres et comprend le régime général ainsi que les régimes spéciaux de l'assurance pension.
- Rendent attentifs au fait que les actifs du Fonds de compensation du régime général des pensions (FDC) sont inclus dans les projections à long terme de la dette publique mais pas dans l'indicateur de soutenabilité à long terme S2.
- Signalent que l'analyse couvre la période de 2022 à 2070, se limite aux projections des coûts liés au vieillissement et est établie à politique inchangée (sous forme du solde structurel primaire (SSP) constant en laissant varier le seul poids des dépenses liées au vieillissement de la population).
- Indiquent que l'hypothèse de la politique inchangée n'a qu'une plausibilité limitée, car il est fort probable qu'au fil du temps des changements économiques, démographiques, sociaux, etc. surviennent qui nécessitent une action politique. D'ailleurs, les projections font l'impasse sur le fait que la législation nationale comporte l'application de stabilisateurs automatiques au niveau des cotisations sociales intervenant à des moments précis, comme p.ex. le relèvement légal du taux de cotisation dès que les réserves tombent en-dessous d'un certain seuil.

Le scénario de base de la CE du Ageing Report 2024 retient les paramètres suivants pour le Luxembourg :

- un solde structurel primaire (SSP) constant de -0,6% du PIB à partir de 2025 ;
- le modérateur de réajustement de pension passe de 1 à 0,25 en 2031 ;
- une population de près d'un million d'habitants à l'horizon 2070 avec un solde migratoire annuel inférieur à 4 000 personnes en 2070 ;
- une croissance du PIB réel moyen de 1,7% sur la période 2022-2070 ;
- un taux de croissance moyen de l'emploi de 0,8% ;
- une convergence de la croissance de la productivité totale des facteurs à long terme vers 0,8% ;



La Ministre

- et, sur base de ces paramètres, les dépenses liées au vieillissement (déduction faite des impôts sur les pensions) passent de 15,7% du PIB en 2022 à 24,9% du PIB en 2070 (hausse de 9,2 points de % du PIB). En comparaison européenne, il est à noter que le Luxembourg part d'un niveau assez faible concernant les dépenses liées au vieillissement de la population, avec un niveau en 2022 de 30% en dessous de la moyenne des pays de l'UE pour finir à 9% au-dessus de la moyenne en 2070 ;
- la réserve du FDC serait épuisée en 2047.

Le CNFP a analysé l'impact des nouvelles hypothèses et projections (prises comme scénario de base de la CE) sur la soutenabilité à long terme des finances publiques.

- Le ratio d'endettement public projeté du Luxembourg dépasserait le seuil de dette publique de 60% du PIB à partir de 2049 et augmenterait fortement pour s'élever à 223% du PIB en 2070.
- L'indicateur de soutenabilité à long terme S2, qui correspond à l'ajustement minimal du SSP nécessaire chaque année (jusqu'à l'infini) pour stabiliser le ratio d'endettement public à long terme, se situe à +8,6 pts de % du PIB, ce qui représente un risque élevé pour la soutenabilité à long terme des finances publiques ($S2 > 6$ pts de % du PIB).
- L'ajustement du SSP nécessaire est notamment dû au besoin de faire face aux augmentations futures des coûts liées au vieillissement de la population.

Le CNFP a procédé au calcul de 4 scénarii alternatifs, dont les détails se trouvent dans la documentation annexée. Ces scénarii reprennent les hypothèses sous-jacentes au scénario de base de la CE, à l'exception des projections démographiques et macroéconomiques du STATEC. Ces derniers se basent sur une méthodologie qui établit un lien entre la croissance économique et la croissance de la population. Selon ces projections, la population atteint environ 1 300 000 habitants en 2070 et la croissance du PIB réel moyen est de 2,6% sur la période 2022-2070.

1. Scénario A : Projections STATEC, SSP constant de -0,6% du PIB, modérateur de réajustement des pensions de 0,25.
Dans ce scénario, les dépenses pour pensions sont estimées progresser de 9,2% du PIB en 2022 à 12,8% du PIB en 2070.
2. Scénario A.1, reprenant le scénario A avec un SSP constant plus favorable de +0,5% du PIB.
3. Scénario A.2, reprenant le scénario A et fixant le modérateur de réajustement à 0,5.
4. Scénario A.3, combinant les scénarii A, A.1 et A.2

- Dans ces scénarii, le ratio d'endettement public se situerait entre 70% et 125% du PIB en 2070.
- L'indicateur S2 se situerait entre 5,0 pts de % du PIB et 6,6 pts de % du PIB, avec un risque élevé pour la soutenabilité à long terme des finances publiques pour les scénarii A et A.2, et un risque moyen pour les scénarii A.1 et A.3.



Les représentants du CNFP :

- Concluent que le Luxembourg fait face à un risque moyen, voir élevé, pour la soutenabilité à long terme des dépenses publiques et qu'il existe une tendance à la hausse de la dette publique.
- Font remarquer que de petites divergences au niveau des hypothèses – de par leur nature incertaine – peuvent conduire à des résultats significativement différents
- Notent qu'il faut garder en tête les limites d'un exercice qui repose sur des hypothèses et projections plus ou moins plausibles établies pour un horizon d'environ 50 années.
- Signalent que les dépenses futures liées au vieillissement de la population ne sont pas le seul défi pour le pays à moyen et long terme et évoquent notamment les coûts additionnels liés aux investissements dans les domaines du logement, des transitions énergétique et digitale, de la mobilité et de la défense. Ces coûts ne sont pas pris en compte dans l'analyse. De plus, la soutenabilité des finances publiques est dépendante de l'évolution du secteur financier, qui représente environ un quart du PIB du pays.

Le document, précisant en détail le point de vue du CNFP et son évaluation de la soutenabilité à long terme des finances publiques, sera publié sur le site « schwätzmat.lu ».



Compte-rendu de la réunion du 15 octobre 2024

Personnes présentes à la réunion et leurs fonctions

| Représentants du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale | |
|---|---|
| Martine Deprez | Ministre |
| Sonja Trierweiler | Coordnatrice générale |
| Anne Rech | Coordnatrice Assurance pension |
| Laura Valli | Coordnatrice Relations publiques et communication |
| Thomas Dominique | Directeur de l'IGSS |
| Alain Reuter | Président de la CNAP |
| Michele Santoro | Gestionnaire de dossiers Assurance pension |
| | |
| Représentants de la Baueren-Allianz (BA) | |
| Marco Koeune | Président de la Baueren-Allianz |
| Laurent Frantz | Vice-président de la Baueren-Allianz |
| Nico Kass | Vice-président de la COOP-Allianz |
| | |
| Représentants de la Centrale Paysanne Luxembourgeoise (CPL) | |
| Christian Wester | Président |
| Marc Fisch | 1 ^{er} Vice-président |
| Laurent Schüssler | Directeur |
| | |
| Représentants du Fräie Lëtzebuenger Bauerverband (FLB) | |
| Aloyse Marx | Président |
| Claude Bourg | Membre du conseil d'administration |
| Marita Hoffmann | Secrétaire |

I. Objectifs de la réunion/Ordre du jour

Première réunion de concertation dans le cadre de la consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système de retraites.

II. Sujets abordés + Commentaires

Madame la ministre souhaite la bienvenue à tous et à toutes et détaille le déroulement du processus de la large consultation avec ses différentes phases.

Elle présente la situation actuelle du régime général de l'assurance pension et précise que le but des consultations est la pérennisation du système en le rendant moins dépendant de la croissance économique.

Les représentants de la BA, de la CPL et du FLB :

- Informent que leur contribution à la discussion se rapporte certes à la situation agricole - mais seulement en comparaison avec la situation d'autres travailleurs indépendants.



CONSTATS :

- Constatent que l'assiette cotisable d'une entreprise agricole est fixée administrativement en divisant le revenu calculé en application des marges brutes standard par le nombre d'assurés travaillant dans l'entreprise. Ainsi, le revenu est souvent inférieur au salaire minimum et les assurés cotisent au salaire minimum non qualifié. Ce n'est pas le cas pour d'autres professions indépendantes, puisqu'il y a un chef d'entreprise et les autres travailleurs sont déclarés comme salariés. Ce système de détermination des revenus ne fait pas de différence entre les exploitations éventuellement mieux gérées et d'autres.
- Constatent que les personnes issues du secteur de l'agriculture n'atteignent ni le plafond cotisable, ni la pension maximale, mais que la plupart ne perçoivent qu'une pension au niveau de la pension minimum.
- Rappellent que l'agriculteur doit suivre une formation professionnelle, mais la formation agricole qui permet de reprendre plus tard une exploitation est une formation scolaire à plein temps, de sorte qu'aucune cotisation n'est versée pendant la période de formation, bien au contraire des métiers artisanaux en contrat d'apprentissage. Cela réduit le nombre d'années d'assurance et donc le montant des cotisations versées et donc le montant de la pension.
- Constatent qu'actuellement 25,3% du revenu d'un indépendant est destiné à la sécurité sociale et s'interrogent sur la pertinence du fait qu'un indépendant doit payer 16% donc deux tiers des cotisations à payer alors qu'un salarié ne paie que 8% soit seulement un tiers, l'autre part étant prise en charge par son employeur.

QUESTIONS :

- Se demandent si l'exportation de plus de 50% des pensions versées au Luxembourg aura un impact sur les recettes fiscales. M. Reuter répond que, à l'exception de quelques pays, l'imposition des pensions se fait au Luxembourg.
- Demandent si on peut prendre en compte les revenus des capitaux (voir assurance dépendance) à un taux linéaire pour contribuer au système de pension.
- S'interrogent s'il serait possible pour un assuré de payer plus de cotisations volontairement afin de toucher une pension plus élevée. Monsieur Reuter répond qu'il est possible de cotiser volontairement jusqu'à hauteur de deux fois le ssm, assiette agricole incluse, donc la possibilité d'augmenter les cotisations obligatoires par des cotisations volontaires jusqu'à 2xSSM.
- Mme Deprez: Pourquoi ne peut-on pas créer dans le secteur agricole des sociétés comme dans le secteur privé ? Réponse : La structure des exploitations agricoles sont presque tous des exploitations familiales. D'autres formes de sociétés ont une influence sur le droit successoral des exploitations familiales.
- Demandent parmi les assurés du régime général de retraite, combien ont encore le statut d'Indépendant ?



DESIRS/PROPOSITIONS :

- Souhaitent le maintien d'un régime de pension juste et social.
- Proposent que, par analogie au ssm, la pension minimale soit exempte du paiement d'impôts.
- Sont conscients qu'il faudra financer une augmentation de la pension minimum.
- Proposent de limiter le réajustement des pensions à deux fois le ssm, la partie de la pension qui va au-delà n'étant plus réajustée, ce qui constituerait une mesure sociale.
- Constatent qu'un écart substantiel existe entre la pension minimum et le seuil de pauvreté et souhaitent une augmentation de la pension minimum
- Proposent que les jeunes travaillant dans le secteur agricole puissent également cotiser avant l'âge de 18 ans, comme c'est le cas pour les apprentis dans d'autres secteurs.
- Le travail étant très physique, un départ à la retraite à 57 ans avec 40 années de cotisations serait approprié. Madame la Ministre signale que le gouvernement va prochainement porter la scolarité obligatoire à 18 ans.
- Proposent une catégorie de communauté solidaire de la branche professionnelle des « Indépendants » : les prestations sociales qu'un Indépendant doit payer sont actuellement de 25,3% du salaire brut (retraite 16%, caisse de santé 6,10%, assurance dépendance 1,4%, mutualité 1,0%, assurance accident 0,7%, santé au travail 0,14%). Le montant des cotisations de l'Indépendant devrait être adapté, d'autant plus que l'agriculteur n'a pas la possibilité d'absorber l'augmentation nécessaire des cotisations par son revenu (p. ex. augmentation des prix des produits). Cotiser 16% pour la retraite est un vrai problème financier dans le secteur agricole. Est-ce qu'une réforme du statut indépendant est toujours prévue ?
- Proposent afin de garantir la viabilité à long terme le système de retraite agricole, d'augmenter le Fonds agricole substantiel, ce qui relève de la compétence du Ministère de l'Agriculture.



Compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2024

Personnes présentes à la réunion et leurs fonctions

| Représentants du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale | |
|---|--|
| Martine Deprez | Ministre |
| Sonja Trierweiler | Coordinatrice générale |
| Tom Rausch | Coordinateur général adjoint |
| Laura Valli | Coordinatrice Relations publiques et communication |
| Thomas Dominique | Directeur de l'IGSS |
| Alain Reuter | Président de la CNAP |
| Michele Santoro | Gestionnaire de dossiers Assurance pension |
| | |
| Représentants du Jugendrot | |
| Liam Bremer | Président |
| Estelle Née | Secrétaire générale |
| Tim Asselborn | Trésorier |
| Mike De Waha | Directeur |
| Claire Henzig | Chargée de mission |
| | |
| Représentants de la CNEL | |
| Timothy O'Brien | Vice-président |
| Dan Ipatii | Secrétaire |
| Luca Roettgers | Membre du bureau exécutif |
| | |

I. Objectifs de la réunion/Ordre du jour

Madame la ministre souhaite la bienvenue à tous et à toutes et détaille le déroulement du processus de la large consultation avec ses différentes phases.

Elle présente la situation actuelle du régime général de l'assurance pension et précise que le but des consultations est la pérennisation du système en le rendant moins dépendant de la croissance économique.

Madame la ministre insiste également sur l'implication des jeunes dans tout le processus car bien qu'ils ne soient pas nécessairement concernés par les pensions aujourd'hui, ils le seront à l'avenir.



II. Sujets abordés + Commentaires

Le Jugendrot et la CNEL :

- Saluent avoir été invités pour participer à la large consultation.
- Rejoignent l'avis de Madame la ministre que le sujet des pensions ne les concerne pas directement aujourd'hui, mais l'intérêt est croissant et ils sont conscients que le sujet les concernera à l'avenir.
- Indiquent toutefois que le problème du logement est actuellement une préoccupation majeure des jeunes.
- Veulent saisir l'opportunité de participer au débat et se proposent pour coordonner le dialogue entre les pouvoirs politiques et la jeunesse en tant que facilitateurs.
- Prennent connaissance des projections de l'IGSS.
- Sont conscients qu'il y a urgence à intervenir au sujet des pensions.
- Demandent si le niveau des pensions ainsi que la répartition juste et intergénérationnelle seront maintenues.
- Espèrent qu'il n'y aura pas d'évolution abrupte au niveau des recettes ou dépenses de pension
- Souhaitent que les discussions au sujet des pensions soient compréhensibles pour la jeunesse, en expliquant ou simplifiant les termes plus techniques.
- Soulignent l'importance de l'implication des jeunes dans les groupes d'experts prévus par le processus de consultation.

Le Jugendrot informe qu'un avis synthétisé sera prochainement élaboré et remis au ministère pour publication sur le site « schwätzmat.lu ». Le Jugendrot et la CNEL profitent de l'occasion pour inviter Madame la ministre au « Jugenddësch » qui aura lieu prochainement.



Compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2024

Personnes présentes à la réunion et leurs fonctions

| Représentants du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale | |
|---|---|
| Martine Deprez | Ministre |
| Sonja Trierweiler | Coordinatrice générale |
| Tom Rausch | Coordinateur général adjoint |
| Anne Rech | Coordinatrice Assurance pension |
| Laura Valli | Coordinatrice Relations publiques et communication |
| Thomas Dominique | Directeur de l'IGSS |
| Alain Reuter | Président de la CNAP |
| Michele Santoro | Gestionnaire de dossiers Assurance pension |
| | |
| Représentants du Nohaltegkeetsrot | |
| Romain Poulles | Président du CSDD |
| Kaspar Wansleben | Membre du CSDD et du groupe de travail croissance du CSDD |
| | |

I. Objectifs de la réunion/Ordre du jour

Première réunion de concertation dans le cadre de la consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système de retraites.

II. Sujets abordés + Commentaires

Madame la ministre souhaite la bienvenue à tous et à toutes et détaille le déroulement du processus de la large consultation avec ses différentes phases.

Elle présente la situation actuelle du régime général de l'assurance pension et précise que le but des consultations est la pérennisation du système.

Le CSDD :

- Assume ne pas être spécialiste en matière de pensions, il ne soumettra donc pas d'avis détaillé, mais juste des propositions.



La Ministre

- Insiste sur le fait qu'un régime d'assurance pension soutenable et durable ne doit pas dépendre de la croissance, exponentielle de surcroît.
- Regrette que beaucoup de paramètres ne soient pas pris en compte, comme p.ex. le PIB du bien-être, la recherche du « bien être » général et individuel devrait primer dans la réforme.
- Constate que le Luxembourg est de façon générale en train d'évoluer (nouvelles formes de ménages, sharing economy,...) et qu'il faudra tenir compte des tendances sociétales dans la réforme.
- Préfère une approche systémique plus globale qui n'inclut pas seulement les pensions mais également l'assurance maladie et la santé au travail, en tenant compte des interdépendances entre les systèmes.
- Constate une augmentation de pensionnés résidant à l'étranger et considère que l'exportation des pensions aura un impact sur l'économie et la croissance.
- Souhaite que le régime des pensions soit rendu plus flexible, qu'il soit révisé plus souvent et que certains éléments puissent être plus facilement modifiés ou supprimés.
- Considère que le régime de l'assurance pension doit être transparent et participatif, et que le lien entre cotisations et pensions doit être plus visible pour la population.
- Insiste sur le fait que la justice intergénérationnelle doit être maintenue voire établie en cas de réforme, sans oublier la solidarité sociale.
- Estime que d'autres formes de contributions et de recettes seront nécessaires et devront être explorées pour financer le système.
- Reconnaît que la compétitivité du pays ne doit pas être mise en jeu par une augmentation disproportionnée des cotisations.
- Estime qu'il est essentiel de procéder à une révision maintenant plutôt que d'attendre que les problèmes soient imminents.

Le CSDD propose d'analyser les pistes suivantes qui lui sont acceptables (propositions pas forcément cumulables) :

- Reculer l'âge de départ en pension anticipée ou à défaut intégrer une décote en cas de départ anticipé.
- Baisser le taux de remplacement d'environ 10%.
- Baisser le plafond cotisable à environ 3,5 fois le ssm (au lieu de 5 fois le ssm actuellement).
- Revoir la possibilité de cumuler des revenus professionnels avec une pension (pension « partielle » ou progressive).
- Remettre en question la double adaptation des pensions par l'indexation et le réajustement et se limiter à la simple indexation.
- Assouplir le système en offrant la possibilité de cumuler une pension partielle avec un travail à temps partiel afin de tenir compte des besoins en matière d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
- Revoir les régimes spéciaux de pension (il en reste peu, néanmoins faire une révision régulière des régimes spéciaux).
- Chercher de nouvelles ressources de financement (cotisation sur robotisation, IA etc.)



La Ministre

- Instaurer un observatoire de la croissance pour les finances publiques en général.
- Augmenter le cas échéant légèrement les cotisations à maximum 3 x 10% tout en gardant un œil sur la compétitivité
- Promouvoir la possibilité d'une pension complémentaire pour les salaires élevés, tout en baissant le plafond cotisable.
- S'inspirer d'autres modèles de pension, **comme le modèle suédois**, qui connaît un système hybride « par points » dans lequel 2,5% des cotisations sont investies sur le marché des capitaux. En outre, ce système tient compte de l'espérance de vie moyenne et comporte une composante sociale avec une pension minimale et une aide au logement.

Le CSDD fera parvenir une présentation précisant en détail le point de vue et les propositions qui sera publiée sur le site « schwätzmat.lu ».



Compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2024

Personnes présentes à la réunion et leurs fonctions

| Représentants du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale | |
|---|---|
| Martine Deprez | Ministre |
| Sonja Trierweiler | Coordinatrice générale |
| Tom Rausch | Coordinateur général adjoint |
| Anne Rech | Coordinatrice Assurance pension |
| Laura Valli | Coordinatrice Relations publiques et communication |
| Michele Santoro | Gestionnaire de dossiers Assurance pension |
| Thomas Dominique | Directeur de l'IGSS |
| Alain Reuter | Président de la CNAP |
| | |
| Représentants de l'ACA | |
| Marc Hengen | Administrateur-délégué de l'ACA |
| Sarah Hartmann | Conseillère juridique de l'ACA |
| Georges Biver | Rapporteur du GT Vie collective de l'ACA - AXA Assurances |
| Pierre Dubru | Baloise Vie |
| Steve Goedert | Swisslife |
| Claudia Halmes-Coumont | La Luxembourgeoise Vie |
| Jean-Marc Nothomb | Foyer Vie |
| Konrad Staniecki | AXA Assurances |
| | |

I. Objectifs de la réunion/Ordre du jour

Première réunion de concertation dans le cadre de la consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système de retraites.

II. Sujets abordés + Commentaires

Madame la ministre souhaite la bienvenue à tous et à toutes et détaille le déroulement du processus de la large consultation avec ses différentes phases.



Elle présente la situation actuelle du régime général de l'assurance pension et précise que le but des consultations est la pérennisation du système en le rendant moins dépendant de la croissance économique.

L'ACA :

- Soutient que le 1^{er} pilier du régime de pension doit rester le pilier principal et que celui-ci doit être fort, soutenable et équitable.
- Précise que les solutions proposées par l'ACA sont complémentaires au 1^{er} pilier.
- Constate qu'en l'état actuel et sur base des projections de l'IGSS et du constat de plusieurs organisations internationales, le 1^{er} pilier n'est plus soutenable.
- Considère que la croissance économique du pays est le moteur sur lequel repose actuellement le 1^{er} pilier.
- Fait remarquer que les 2^e et 3^e piliers du régime de pension peuvent soutenir une éventuelle réforme, tout en permettant de conserver de la flexibilité concernant le moment du départ en retraite et le montant de la retraite.
- Constate que les 2^e et 3^e piliers sont largement sous-représentés au Luxembourg par rapport aux pays de l'OCDE.
- Considère que la législation au sujet des 2^e et 3^e piliers doit être modernisée (tant au niveau de la loi sur les régimes complémentaires de pension qu'au niveau de la fiscalité).
- Constate sur base de chiffres et statistiques publiées par l'OCDE que le Luxembourg est un des pays les plus généreux en matière de pensions, aussi bien en ce qui concerne les montants versés, l'âge de départ ainsi que la durée de cotisation.
- S'aligne aux recommandations de l'avis CES – part patronale.
- Estime que la flexibilité en matière de pensions est très importante, notamment pour attirer et retenir des personnes clés.
- Constate que le début de l'activité professionnelle se fait de plus en plus tard et que le départ à la retraite nécessite une remise en adéquation avec le montant de la pension et l'espérance de vie afin d'assurer un équilibre.

Pistes de réflexions et propositions de l'ACA :

- Flexibiliser le départ en retraite afin de mieux refléter les réalités de la société moderne, par exemple avec l'introduction d'une retraite progressive et l'abolition des règles anti-cumuls
- Dans le cadre d'une réforme du premier pilier, conserver des possibilités de départ en retraite effective avant l'âge de départ légal, mais réfléchir à des moyens de compenser l'impact financier (par exemple avec une décote)
- Encourager (sans contraindre) les employeurs à mettre en place le 2^e pilier dans tous les secteurs d'activité, actuellement les plans de pension 2^{ème} pilier sont surtout représentés dans le secteur financier



La Ministre

- Ouvrir la possibilité de se constituer une épargne professionnelle à toute la population travaillant au Luxembourg, y compris aux salariés pour lesquels l'employeur n'a pas le souhait de mettre en place une contribution
- Promouvoir davantage le 2^e pilier pour les travailleurs indépendants
- Simplifier la gestion administrative des pensions complémentaires
- Moderniser la législation en vigueur concernant les 2^e et 3^e piliers
- Augmenter le plafond déductible des impôts pour le 3^e pilier, qui est actuellement de 3.200 euros par an
- Donner plus de flexibilité quant à la disponibilité des fonds des 2^{ème} et 3^e pilier en cas de nécessité afin d'inciter les personnes qui le souhaitent à contribuer plus, sans crainte de voir leur argent bloqué en cas de besoin spécifique, p.ex. permettre un retrait des fonds afin de financer l'achat de l'habitation personnelle, en cas de chômage longue durée ou d'invalidité
- Abolir l'imposition des prestations au terme du 3^e pilier au demi-taux global et en compensation réduire la déductibilité à 75% des contributions versées : ceci permettra une meilleure prédictibilité du bénéficiaire ultime de l'investissement tout au long de la carrière
- Permettre un rattrapage des limites de déduction fiscale sur toute la carrière
- Tenir compte des impacts sur le 2^e et 3^e pilier lors de l'élaboration de toutes les conventions fiscales internationales afin de ne pas limiter l'efficacité de ces outils de complément pour la population frontalière
- Rendre possible le transfert d'épargne entre un contrat 111bis régi par les anciennes règles et un contrat 111bis régi par les nouvelles règles
- Mettre en place un simulateur de pensions pour le 1^{er} pilier (au niveau des institutions de l'Etat), comme c'est déjà le cas pour le 2^e pilier sur guichet.lu, afin de rendre le système plus transparent et permettre aux assurés de se projeter plus facilement

Le document, précisant en détail le point de vue et les propositions, sera publié sur le site « schwätzmat.lu »



Compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2024

Personnes présentes à la réunion et leurs fonctions

| Représentants du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale | |
|---|--|
| Martine Deprez | Ministre |
| Sonja Trierweiler | Coordinatrice générale |
| Tom Rausch | Coordinateur général adjoint |
| Anne Rech | Coordinatrice Assurance pension |
| Laura Valli | Coordinatrice Relations publiques et communication |
| Michele Santoro | Gestionnaire de dossiers Assurance pension |
| Thomas Dominique | Directeur de l'IGSS |
| Alain Reuter | Président de la CNAP |
| | |
| Représentants de la fondation IDEA | |
| Vincent Hein | Directeur |
| Jean-Baptiste Nivet | Economiste Senior |
| | |

I. Objectifs de la réunion/Ordre du jour

Première réunion de concertation dans le cadre de la consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système de retraites.

II. Sujets abordés + Commentaires

Madame la ministre souhaite la bienvenue à tous et à toutes et détaille le déroulement du processus de la large consultation avec ses différentes phases.

Madame la ministre présente la situation actuelle du régime général de l'assurance pension et précise que le but des consultations est la pérennisation du système en le rendant moins dépendant de la croissance économique.

La Fondation IDEA :

- Estime que la croissance économique exceptionnelle du Luxembourg des 30 dernières années sera plus difficile à reproduire dans les années à venir en raison de freins



La Ministre

structurels (logement, compétitivité, disponibilité de main d'œuvre, dette étatique, contraintes écologiques).

- Accueille le débat actuel favorablement, car le timing de la mise en place d'une réforme est important et attendre trop longtemps avant de réformer serait très dommageable.
- A publié deux études sur le système des pensions en 2017 et 2018 et publiera deux analyses fin novembre 2024 sur la viabilité du système et sur l'impact d'une anticipation ou non d'une réforme des pensions.
- Conduit actuellement une étude, qui sera versée au débat plus tard, sur les possibles pistes de réformes des retraites inspirées notamment des systèmes de pensions dans les pays européens.
- A élaboré le calcul du taux de rendement représentatif (par comparaison au calcul de la prime de répartition pure) qui indique un taux de rendement brut entre 6,36% et 7,55% des cotisations versées selon les niveaux de salaires de cas-types.
- Constate que suivant le « Pension Adequacy Report » les bénéficiaires de pension au Luxembourg ont 12% de revenu de plus à leur disposition par rapport aux salariés actifs et qu'il y a un double ajustement des pensions par l'indexation et le réajustement aux salaires.
- IDEA a conduit des analyses et projections de la viabilité du système suivant 3 méthodes différentes :
 - Projections à long terme
 - Prime de répartition pure à l'état stationnaire
 - Calcul du taux de rendement

La conclusion des 3 méthodes est la même, la viabilité du système est en danger. Pour estimer les effets du « timing » d'une réforme des pensions sur la population, deux stratégies théoriques sont étudiées : soit une réforme « graduelle » entre 2025 et 2030 qui serait destinée à maintenir la réserve au-dessus de 1,5 fois les prestations annuelles jusqu'en 2050, soit attendre que la réserve passe sous ce seuil, ce qui entraînerait des décisions plus conséquentes et incisives à partir de 2040. Différentes variantes de ces scénarios de réforme seront évaluées pour comprendre comment le timing des réformes impacterait la « dureté » des mesures à mettre en œuvre.

Propositions qui seront analysées par la Fondation IDEA :

IDEA précise que leur présentation reflète les résultats de leurs analyses en cours, présente des pistes possibles pour une éventuelle réforme, mais n'est pas à considérer comme une proposition de réforme. IDEA élaborera des scénarios de réformes ultérieurement après que ces pistes aient été approfondies (avec des analyses portant sur différents critères comme l'équilibre budgétaire, l'équité intergénérationnelle, l'équité intragénérationnelle, la faisabilité technique, etc.) et débattues de manière contradictoire.

- Protéger les pensions les plus faibles au détriment des pensions les plus élevées
- Diminuer la composante « majorations proportionnelles » des pensions



La Ministre

- Introduire un coefficient de longévité pour rendre le système plus flexible et donner aux salariés le choix de travailler plus longtemps ou de recevoir une pension plus faible en prenant leur retraite plus tôt
- Partant de la possible suppression de l'allocation de fin d'année selon les dispositions de la réforme de 2012, réfléchir à des alternatives plus sociables que cette suppression totale
- Introduire un facteur de soutenabilité
- Augmenter la pension minimale et introduire un crédit d'impôt pensions modestes (un blog y afférent sera publié la semaine prochaine)
- Supprimer le plafond cotisable ou l'abaisser à 4 x ssm
- Augmenter les cotisations
- Modifier l'ajustement des pensions aux salaires réels
- Introduire un financement alternatif via une nouvelle contribution pour tous du type assurance dépendance
- Inciter à différer l'âge effectif de la retraite via une surcote ou un coefficient de longévité spécifique
- Instauration d'une retraite partielle flexible
- Renforcer les pensions complémentaires
- Limiter ou supprimer les périodes complémentaires (études, baby-years)
- Prise en compte de la pénibilité et de la dangerosité des métiers via un compte prévention
- Élément de pension lié au logement (ou autres)

La Fondation IDEA rappelle sa proposition de réforme « 50+1 » de 2018, prévoyant une baisse graduelle du taux de majorations proportionnelles à 1% et une hausse du taux de majorations forfaitaires à 50%.

La Fondation IDEA informe que les projections, pistes et idées avec chiffres à l'appui seront publiées dans plusieurs études qui paraîtront prochainement.



Compte-rendu de la réunion du 9 octobre 2024

Personnes présentes à la réunion et leurs fonctions

| Représentants du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale | |
|---|--|
| Martine Deprez | Ministre |
| Sonja Trierweiler | Coordinatrice générale |
| Anne Rech | Coordinatrice Assurance pension |
| Laura Valli | Coordinatrice Relations publiques et communication |
| Michele Santoro | Gestionnaire de dossiers Assurance pension |
| Thomas Dominique | Directeur de l'IGSS |
| Alain Reuter | Président de la CNAP |
| | |
| Représentants de l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) | |
| Michel Reckinger | Président |
| Marc Wagener | Directeur |
| Nicolas Simons | Chief economist |
| Fabienne Lang | Senior adviser of social security |
| | |

I. Objectifs de la réunion/Ordre du jour

Première réunion de concertation dans le cadre de la consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système de retraites.

II. Sujets abordés + Commentaires

Madame la ministre souhaite la bienvenue à tous et à toutes et détaille le déroulement du processus de la large consultation avec ses différentes phases.

Monsieur Dominique signale que les dernières prévisions du STATEC prévoient que les dépenses des pensions dépassent les recettes en cotisations non plus en 2028 mais déjà en 2026.

Position de l'UEL :

- Volonté de pérenniser le système actuel afin de le maintenir pour les générations futures.



- Volonté de maintenir un 1^{er} pilier du système des pensions fort et équitable.
- Volonté de renforcer le caractère social des pensions en réduisant l'écart entre pensions basses et pensions élevées.
- Précision que les propositions présentées ci-dessous ne sont pas des revendications, simplement car (les représentants des) entreprises n'ont rien à gagner à réformer le système. L'unique objectif est sociétal : pérenniser le système pour les générations futures.
- Souhait que les réformes aient lieu avant qu'il ne soit trop tard, respectivement avant que des mesures trop drastiques ne doivent être prises.
- Avis que le système ne peut pas reposer exclusivement sur la croissance économique et de l'emploi, mais qu'il est impossible de renoncer à une croissance économique.
- En cas de réforme du régime général, le régime spécial doit également être réformé (tendre vers l'équité).
- Proposition d'inviter la BCL dans la phase de consultation pour entendre leur avis et expertise.
- L'augmentation des dépenses étant la cause du problème, la solution doit également se situer à ce niveau, et non pas du côté des recettes (maintien du niveau actuel par rapport à la masse salariale). Agir sur les recettes = fuite en avant.
- Décaissement de la réserve du Fonds de compensation n'est pas la bonne solution, car elle est destinée à réagir aux problèmes conjoncturels aigus (par exemple crises comme le Covid...) et non structurelles (i.e. l'absence d'une réforme visant à éviter des dépenses futures financièrement insoutenables).
- Notre système des pensions est un atout pour attirer de la main-d'œuvre qualifiée, il faut donc le pérenniser.
- Opposition à une discussion au sein d'un comité tripartite ou à l'organisation d'un référendum sur le sujet. Responsabilité du Gouvernement d'agir pour les générations futures à l'issue du processus consultatif.

Propositions de l'UEL :

Pour l'UEL ces 7 principes doivent guider la réforme du régime général d'assurance pension :

- Principe 1: agir sur le volet des dépenses
- Principe 2: maintenir les taux de cotisations actuels
- Principe 3: assurer la crédibilité du Luxembourg vis-à-vis des acteurs internationaux
- Principe 4: toute prestation du système d'assurance pension doit reposer sur des cotisations préalables (principe « prestations si cotisations »), le tout dans la perspective d'une plus grande neutralité actuarielle
- Principe 5: freiner les pensions les plus hautes et renforcer le caractère social du régime
- Principe 6: respecter l'équité intergénérationnelle
- Principe 7: assurer un équilibre entre actifs et pensionnés



Pour l'UEL les mesures ci-dessous pourraient aider à rendre le régime général d'assurance pension plus durable et équitable :

- Approfondir la réforme de 2012 en augmentant le taux des majorations forfaitaires et en diminuant graduellement le taux des majorations proportionnelles. En outre, il serait pertinent de ne pas attendre que le moment à partir duquel les cotisations ne suffisent plus pour payer les dépenses pour agir sur le coefficient de réajustement et sur l'allocation de fin d'année.
- Rapprocher l'âge effectif de départ en retraite à l'âge légal étant donné que l'âge de départ effectif est l'un des plus faibles de tous les pays de l'OCDE et que l'espérance de vie augmente.
- Agir sur la prise en compte de périodes d'études pour lesquelles aucune cotisation n'a été versée, d'autant plus que ce n'est plus une mesure incitative quant au fait de commencer des études ou non, que cela crée une discrimination envers ceux qui ne peuvent faire des études et que cela a aujourd'hui un coût systémique, tout en provoquant des carrières effectivement cotisées trop courtes.
- Agir aussi sur les baby-years pour lesquelles aucune cotisation réelle n'est aujourd'hui versée (sources de financement alternatives ?).
- Introduire un coefficient de longévité (existe déjà dans les pays scandinaves) ; ce qui ne change en rien le capital retraite promis par le système pour les pensionnés.
- Déplafonner les cotisations n'est pas une option, car cette mesure va augmenter le coût du travail, réduire la compétitivité des entreprises, accroître davantage le déficit de l'État et réduire le pouvoir d'achat des salariés. Cela va globalement contre la création d'emploi nécessaire pour financer les pensions de demain.
- Tenir compte également de l'impact du reclassement et des pensions d'invalidité dans les hypothèses de viabilité du système.
- Flexibiliser le taux des majorations forfaitaires en le diminuant pour les premières années de carrière et en l'augmentant pour les dernières années d'une carrière complète. Cette mesure est destinée à inciter les gens à travailler plus longtemps.
- Tenir compte du cumul et de la relation des différentes mesures dans les projections réalisées par l'IGSS (Madame la ministre précise que c'est prévu dans la 2^{ème} phase des consultations).



Compte-rendu de la réunion du 9 octobre 2024

Personnes présentes à la réunion et leurs fonctions

| Représentants du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale | |
|---|--|
| Martine Deprez | Ministre |
| Sonja Trierweiler | Coordinatrice générale |
| Anne Rech | Coordinatrice Assurance pension |
| Laura Valli | Coordinatrice Relations publiques et communication |
| Michele Santoro | Gestionnaire de dossiers Assurance pension |
| Thomas Dominique | Directeur de l'IGSS |
| Alain Reuter | Président de la CNAP |
| | |
| Représentants de l'organisation syndicale LCGB | |
| Patrick Dury | Président national |
| Christophe Knebler | Secrétaire général adjoint |
| Cynthia Santos | Assistante syndicale |
| | |
| Représentants de l'organisation syndicale OGBL | |
| Nora Back | Présidente |
| Carlos Pereira | Membre du bureau exécutif |
| Pitt Bach | Membre du bureau exécutif |
| | |
| Représentants de la Chambre des salariés du Luxembourg (CSL) | |
| Sylvain Hoffmann | Directeur |
| | |

I. Objectifs de la réunion/Ordre du jour

Première réunion de concertation dans le cadre de la consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système de retraites.

II. Sujets abordés + Commentaires

Madame la ministre souhaite la bienvenue à tous et à toutes et détaille le déroulement du processus de la large consultation avec ses différentes phases :



La Ministre

- Rappel de l'accord de coalition : Une large consultation sera organisée avec la société civile sur la **viabilité à long terme de notre système des retraites**, ceci afin de trouver un consensus à ce sujet.
- Cette large consultation se déroule en deux phases.
- 1^{ère} phase jusque fin novembre 2024 : large consultation avec différents acteurs (dont la liste peut encore être élargie) et possibilité pour le grand public de soumettre les idées via le site internet dédié « schwätzmat.lu »
- Synthétisation des idées et regroupement par thèmes
- A partir de janvier 2025 discussion dans des groupes d'experts
- Avant l'été 2025 Synthèse présentée lors d'un événement grand public
- Dans une 2^e phase les institutions et partis politiques seront impliqués

Madame la ministre souhaite que les discussions se déroulent dans une atmosphère saine et respectueuse. Elle présente la situation actuelle du régime général de l'assurance pension et précise que le but des consultations est la pérennisation du système en le rendant moins dépendant de la croissance économique.

Les syndicats OGBL et LCGB, soutenus par la CSL :

- Saluent l'initiative d'une large consultation au sujet des pensions
- Regrettent que cette question importante ne soit pas discutée et décidée dans un cadre tripartite, étant donné que ce sont ces trois parties (syndicats représentant les salariés, employeurs et État) qui cotisent au régime général de pension, qui ont développé le système au fil des années et qui gèrent ensemble la caisse nationale d'assurance pension. Ils déplorent que leur rôle de partenaire privilégié ne soit ainsi pas respecté, alors qu'ils représentent les parties prenantes.
- Estiment que le système actuel est très solide et socialement équitable et, au vu des réserves solides du Fonds de compensation, il n'y a pas urgence pour agir d'un point de vue financier.
- Ne tolèrent aucune diminution supplémentaire des prestations, alors que la réforme de 2012 a déjà diminué les pensions de 13% en moyenne rien qu'au niveau de la formule de calcul de la pension. En cas de problème de financement du système, une réforme devra impérativement porter sur une augmentation des recettes, d'autant plus que la charge patronale au Luxembourg est parmi les plus basses en Europe.
- Considèrent que si une réforme du régime général a lieu, elle ne doit en aucun cas entraîner un élargissement des écarts avec le régime spécial.
- Font remarquer que toutes les projections établies depuis les années 1970 ne se sont pas réalisées et étaient trop négatives.
- Sont d'avis qu'un deuxième ou troisième pilier ne peuvent jamais remplacer le premier pilier, car il n'y a ni indexation, ni ajustement et qu'ils ont une multitude d'autres faiblesses qu'un système public n'a pas.



- Constatent que le taux de risque de pauvreté des bénéficiaires de pension a doublé en dix ans et que la réforme de 2012 y a contribué et y contribuera encore si le réajustement des pensions n'aura plus lieu.

Propositions des syndicats OGBL et LCGB :

- Pérenniser l'allocation de fin d'année et le réajustement des pensions en les rendant indépendants de la prime de répartition pure et d'une éventuelle augmentation du taux de cotisations respectivement.
- Abolir la possibilité d'introduire un modérateur d'ajustement prévu depuis la réforme de 2012, sinon à titre subsidiaire
- Enlever certaines dépenses du calcul de la prime de répartition pure (dépenses courantes de la CNAP, transferts sociaux, ...).
- Ouvrir le rachat pour les périodes d'études.
- Augmenter le montant de la pension minimum et/ou introduire un crédit d'impôt pour les bénéficiaires de la pension minimale.
- Augmenter le taux de cotisations.
- Déplafonner les cotisations.
- Introduire une progressivité du taux de cotisations avec un taux plus élevé pour un salaire plus élevé.
- Mettre en place une contribution solidarité généralisée de 1,4% avec un abattement de 1 x SSM (par analogie à l'assurance dépendance) pour les 3 parties concernées (salariés, employeurs, Etat)
- Réintroduire l'impôt sur la fortune, mesure qui ne serait pas dépendante de la croissance économique

Le document, précisant en détail le point de vue et les propositions, sera publié sur le site « schwätzmat.lu »

Mentions légales

Processus de consultation pour la pérennisation de la prévoyance vieillesse :

Recueil des points saillants des entrevues avec les parties prenantes

Octobre/ Novembre 2024

Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale

1, rue Charles Darwin
L-1433 Luxembourg

Auteur : Michele Santoro



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale